

# DANS L'ÈRE DU VENT

La Lettre d'information de Energiequelle



L'année 2024 marque une nouvelle étape dans le développement de notre entreprise. Nous adoptons désormais le nom de notre maison mère Energiequelle. Nous investissons également un nouveau siège social pour nous permettre de continuer notre croissance. Dans une logique de cohérence avec nos valeurs, nous avons choisi des bureaux bénéficiant du meilleur bilan écologique possible. Le Bois Lilas, immeuble qui accueille nos nouveaux bureaux, constitue à ce jour le plus grand bâtiment de bureaux construit en bois dans la région Bretagne. Le choix de ce matériau a permis de réduire fortement l'empreinte carbone de la construction. Il a également été pensé afin de favoriser le confort et le bien-être de nos collaborateurs.

Tout au long de l'année, nous allons poursuivre l'intégration de nouvelles expertises (environnement, juridique, concertation, ...) que nous avons initiées en 2023. Les compétences apportées par nos nouveaux collègues autant que celles historiques de l'entreprise vont nous permettre de faire face aux nouveaux challenges de nos métiers.

Après le solaire en 2017, l'année 2024 marquera le lancement d'une activité essentielle pour Energiequelle SAS. La complémentarité entre stockage et production d'énergie renouvelable étant pour nous une évidence, nous allons lancer notre premier projet de stockage batterie. Nous espérons que cette nouvelle aventure marquera un succès supplémentaire pour notre entreprise et nos équipes.



**JAN DUCOURET**

Directeur général

**+ 20**

C'est le nombre d'agences du groupe Energiequelle implantées à l'international. En Allemagne, en France, en Finlande, en Pologne, en Grèce et en Afrique du Sud.



# **Ça pousse !**

## **PARC CITOYEN FEEOLE (35)**

Le projet éolien de l'Énergie des Fées, situé dans le sud de l'Ille-et-Vilaine, a été développé dans le cadre d'un partenariat avec des citoyens. Constitués en association, puis sous le nom de la SAS Fééole, les membres ont travaillé sur l'intégration locale du projet quand le développement technique a été confié à Energiequelle.



## **ET L'AVENTURE CONTINUE ...**

Nous sommes heureux de poursuivre l'accompagnement de cette aventure citoyenne avec la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le chantier de construction du parc éolien va débuter en septembre prochain. Pour ce faire, Energiequelle a notamment assisté FEEOLE dans la sélection des entreprises de travaux, de la rédaction des cahiers des charges jusqu'aux auditions en passant par l'analyse techniques des offres.



## **AVIS FAVORABLE DE LA CDPENAF 56**

Le projet de centrale photovoltaïque de Gourhel vient d'obtenir un avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Elle vise à préserver ces espaces et à maîtriser l'impact des opérations d'aménagement sur ces espaces.

## **DES INSTALLATIONS SOUS CONTRÔLE**

La gestion d'exploitation technique des parcs éoliens consiste à optimiser leur production tout en garantissant la sécurité des installations.

Chaque parc fait l'objet d'un contrôle réglementaire ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en moyenne tous les 5 ans opéré par la DREAL. Il s'agit notamment de :

- maîtriser des impacts du parc sur l'environnement
- présenter le registre de maintenance (suivi des différents contrôles et opérations préventives et correctives engagées)
- s'assurer du respect de la conformité acoustique de l'installation



# 🔍 ... Une année sous le signe du changement

P&T Technologie a tourné une page et poursuit son développement sous le nom d'Energiequelle SAS.

## UNE HISTOIRE QUI A COMMENCÉ EN 2010

P&T Technologie a débuté son activité en 2002 dans l'Ouest de la France. Huit ans plus tard, l'entreprise Energiequelle GmbH, 2ème exploitant de parcs éoliens en Allemagne, se rapproche de P&T Technologie pour développer les énergies renouvelables en France.

L'idée de concilier l'écologie et l'économie conduit les deux structures à s'engager ensemble dans la transition énergétique.

L'intégration de P&T Technologie à Energiequelle marque le début de l'internationalisation du Groupe.



## LA PUISSANCE D'UN GROUPE INTERNATIONAL

En développement constant en Allemagne, Energiequelle GmbH a ouvert 20 agences sur l'ensemble du territoire. La France, la Finlande, la Pologne, l'Afrique du Sud et plus récemment la Grèce participent à la croissance du groupe.

Energiequelle GmbH est aussi reconnu pour son expertise appliquée au village iconique de Feldheim. Résultat d'une véritable collaboration entre élus, habitants et l'entreprise, l'autonomie énergétique atteinte sur ce village suscite la curiosité d'ingénieurs du monde entier, notamment la mise en place du couplage de différents moyens de production EnR et leur pilotage.

## LA PROXIMITÉ DES AGENCES RÉGIONALES

P&T Technologie a toujours souhaité favoriser la proximité, tant pour les projets à l'étude que pour les parcs dont elle gère l'exploitation technique et commerciale. Le choix d'implantation des agences de Dijon et Bordeaux en est l'illustration.

Gage de qualité, cette proximité nous permet d'être toujours plus réactif et d'entretenir sur la durée de bonnes relations avec nos partenaires locaux. Avec l'adoption de ce nouveau nom sur le marché français, l'entreprise n'aura de cesse de renforcer son expertise sur les activités éolienne, photovoltaïque et de stockage avec le concours de sa maison-mère Energiequelle GmbH.



### MICHAEL RASCHEMANN

Fondateur - Directeur Général  
Energiequelle



*Je suis heureux et fier que notre filiale française se soit prononcée en faveur d'un changement de nom après tant d'années de collaboration en toute confiance.*

*Depuis 2010, P&T Technologie fait partie du groupe Energiequelle et a été la première filiale implantée en Europe.*

*Depuis, la France fait partie intégrante de notre croissance internationale et contribue de manière significative au succès global de l'entreprise.*

*Le changement de nom démontre notre sentiment d'appartenance et permet à la famille Energiequelle de continuer à s'agrandir.*

*Un grand merci à tous les collaborateurs en France pour la confiance qu'ils témoignent ainsi à Energiequelle.*

*Nous nous réjouissons de réaliser de nombreux projets et de cheminer ensemble vers la réussite de la transition énergétique en France, en Europe et au-delà.*

# Actus

## NOUVELLES ADRESSES

Deux agences ont déménagé en ce début d'année. Le siège social de l'entreprise occupe désormais un bâtiment construit en bois pour réduire son empreinte écologique. D'autre part, l'agence de Dijon a également changé d'adresse. Pour faire face au développement de l'entreprise, le besoin de locaux plus grands s'est avéré indispensable pour accueillir de nouvelles compétences et renforcer les équipes en place. Plus de lumière, plus d'espace, ces nouveaux locaux sont appréciés de toutes les équipes.



## PARTENARIAT

A la fin de l'année 2023, Energiequelle a concrétisé son engagement de réaliser ses projets en partenariat avec les territoires dans lesquels ils s'inscrivent. L'entreprise vient de faire entrer les citoyens et acteurs locaux au capital de la société de projet. Energ'iv, filiale du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine), accompagne ce partenariat public-privé avec pour objectif de massifier le développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine.



## Quoi de neuf, Monsieur Eole ?

*Un point sur l'actualité de l'éolien & du photovoltaïque*

Fin décembre 2023, le décret précisant les modalités de mise en place des comités de projets d'installations d'énergie renouvelable, hors zones d'accélération (ZAER) et dépassant un certain seuil, a été publié. Cette obligation issue de la loi d'accélération de production d'énergies renouvelables, dite loi APER a été inscrite à l'article L.211-9 du code de l'énergie.

Ce comité a vocation à «garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu», souligne le ministère de la Transition énergétique. L'obligation d'organiser un comité de projets s'impose aux porteurs de projets dont la demande d'autorisation sera déposée à partir du 24 juin 2024. Sa composition et les éléments devant être partagés par le porteur de projet lors de son organisation sont précisés par le décret.

Consultatif par nature, il vise à informer et à concerter.



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## La pastille verte

Une tondeuse émet cent fois plus de particules polluantes qu'une voiture ! Voilà le résultat de l'enquête menée en 2006 par le California Air Resources Board.

La raison ? Un brouillard d'air vicié formé par l'essence, le CO<sub>2</sub>, le soleil et l'humidité de l'herbe coupée !

On pourrait peut-être alors la sortir moins souvent ...

**Éditeur :** Energiequelle SAS

**Conception rédactionnelle et mise en page :** Lénaïg Candalh

**Rédaction des articles :** Equipe d'Energiequelle

**Impression :** Graphie Couleurs - 16, rue des Leuzières, 35230 Saint Erblon

**Crédits photographiques :** Energiequelle, Shutterstock, SDE35, Groupe Lamotte

**Contact :** Energiequelle SAS : [lcandalh@energiequelle.fr](mailto:lcandalh@energiequelle.fr)